

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 29 septembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

**Délibération n° CC-2023-161**

**Objet de la délibération : APPROBATION DU DISPOSITIF DE MECENAT AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE - ABROGE LA DELIBERATION 2018-16**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations » ;

**VU** l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général » ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2018 -16 du Conseil Communautaire du 09 février 2018 portant sur le lancement de la campagne de mécénat culturel ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique pour la valorisation et la promotion de diverses actions et /ou projets qu'elle entend développer ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération Provence Verte souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ;

**CONSIDERANT** le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » ;

**CONSIDERANT** que le mécénat peut intervenir sous les formes suivantes :

- ✓ Le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)
- ✓ Le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fournitures de marchandises en stock, fournitures à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité
- ✓ Le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail

**CONSIDERANT** la démarche de mécénat facilitant en cela l'apport de ressources nouvelles et confortant l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don ;

**CONSIDERANT** l'éligibilité des collectivités locales au mécénat avec droit à avantage fiscal ;

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un dispositif de mécénat au profit de l'ensemble des compétences de l'Agglomération Provence Verte.
- **D'APPROUVER** le modèle de convention de mécénat proposé aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, annexé à la présente délibération.
- **D'APPROUVER** le modèle de convention de mécénat proposé aux particuliers pour la formalisation de leur don auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** la diffusion de la charte éthique de mécénat, annexée à la présente délibération, comme cadre de la démarche de mécénat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention, à signer tout autre document afférent au dispositif et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Cette délibération abroge la délibération n°2018-16 du Conseil Communautaire du 09 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre  
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND